

## Commune de PIERREFITTE-EN-AUGE

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral du **22 novembre 2017** mis à jour le **22 novembre 2017**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non

approuvé	date	<b>05 mars 2010</b>	aléa	<b>Inondation par débordement de cours d'eau</b>
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

<b>Règlement du PPR</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Cartographie réglementaire</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR † ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR † oui  non

	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
--	---

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR minier ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR minier oui  non

	date		effet	
--	------	--	-------	--

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
--	---

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

<b>Extrait du zonage réglementaire</b>

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »